

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU RESEAU METREX

JEUDI 22 OCTOBRE

1 MESSAGE DE BIENVENUE ET REMARQUES PRELIMINAIRES

Le Réseau a été officiellement accueilli à Saragosse, au Palais Sastago par Monsieur le Président Ilmo José Ignacio Senao Gomez, accompagné de Monsieur le Vice-Président Tercero Gregorio Jalle Rupérez. Messieurs le Président et le Vice-Président avaient participé par le passé à la réunion de Lisbonne et avaient invité METREX à Saragosse. Monsieur le Président de METREX, Dr Gerald McGrath avait, au nom du Réseau, accepté l'invitation et remercié Messieurs le Président et le Vice-Président ainsi que la Diputacion de Saragosse pour la qualité des préparatifs de la Réunion ainsi que l'accueil chaleureux que les Membres avaient eu. Il a tout particulièrement rappelé le soutien que METREX avait eu depuis sa création en 1996 de la part de la Diputacion et la contribution de Monsieur Pablo Calvo y Ruata, Directeur de l'Aire de Coopération.

2 ETUDE DE CAS DE SARAGOSSE ET PRESENTATION

La Diputacion a organisé une étude de cas sur le thème de l'implantation d'unités de production de grande envergure autour des grandes villes et de leurs effets sur le plan territorial, urbain, environnemental, économique et social. Cette étude de cas a pris comme point de départ "Opel-Espagne" à Saragosse. La visite de l'unité de production d'Opel-Espagne a été complétée par une présentation de M. le Docteur Juan José Sanz. Président d'Opel-Espagne et de M. le Docteur Juan Manuel Garicano, Jefe de Relaciones Publicas. M. le Professeur José-Luis Calvo Palacio a ensuite délivré une présentation concernant le cadre plus élargi des stratégies d'aménagement du site, de sa situation spatiale, de son développement ainsi que de ses entreprises satellites opérant dans un système à flux tendus.

La Diputacion a produit un rapport détaillé de cette étude de cas en espagnol et en anglais qui comportait également une présentation du Plan Stratégique pour Saragosse et son aire d'influence. Des exemplaires de ce document ainsi que du Plan Stratégique (en espagnol) sont à la disposition des membres qui n'ont pu assister à la réunion de Saragosse en contactant M. Pablo Calvo y Ruata.

La présentation et l'exposé ont été suivis par un tour de l'unité de production et une observation des divers procédés de fabrication. L'usine a été créée en 1982, et compte parmi les plus grandes d'Europe. 1900 véhicules y sont fabriqués chaque jour. L'approvisionnement et l'exportation se font généralement par voie ferrée. Une des caractéristiques est la relation entre le centre de production et l'unité d'assemblage et les entreprises, situées dans les villes environnantes, qui approvisionnent Opel-Espagne. Celles-ci produisent des composants individuels, tels que des sièges, et intègrent leur fonctionnement avec celui de l'unité de production principale d'Opel. Les voies de communication sont par conséquent un élément vital.

Cette organisation stratégique de la production a permis à Opel-Espagne d'attirer une main d'oeuvre sur l'aire d'influence élargie de Saragosse et de l'Aragon. Cela a également favorisé un développement économique sur toute la région en même temps que le soutien de la vie rurale.

Le Réseau a ensuite été convié au Monastère de Veruela. Fondé par les Cisterciens au 12ème siècle, il a par la suite été agrandi jusqu'au 20ème siècle où en 1973 on a cessé de l'utiliser en tant que monastère. La Deputacion de Saragosse a pris en charge son entretien en 1976 et en obtenu la propriété en 1998. Des travaux de rénovation de grande ampleur sont en cours. Le Monastère commence désormais une nouvelle vie en tant que centre culturel.

L'après-midi s'est poursuivie par une séance consistant en un tour de table des participants autour des questions dans le domaine des stratégies d'aménagement du territoire que soulève l'implantation de sites industriels de grande envergure tels qu'Opel-Espagne, dans l'aire d'influence des grandes villes. Le débat s'est déroulé avec l'assistance de M. José-Luis Calvo Palacio. Les sujets abordés ont compris :

- 1 Les stratégies de préparation à l'aménagement des aires et le marketing pour l'implantation de sites de grande envergure.

Ce thème a permis une réflexion sur la politique gouvernementale envers de telles industries, la nécessité de l'élaboration d'un portfolio régional de grands sites avec pour objectif d'en faire le marketing et la promotion (dimension, nombre), le contrôle de telles aires pour éviter qu'elles soient utilisées d'une autre manière de ce qui avait été prévu initialement ainsi que les avantages d'agences locales de développement dans le processus d'implantation de sites de grande envergure. Les intervenants ont également évoqués la situation des aires où s'est développée une grande unité de production ainsi que le cas des technopoles (Sophia Antipolis). A également été signalée l'importance des PME/PMI.

- 2 Sélection d'un site

Les problèmes posés ont porté sur les critères utilisés pour sélectionner de vastes aires et leurs sites attenants (pour permettre le développement d'un système d'approvisionnement "à flux tendus") ainsi que sur les sources de revenus apportées à la municipalité, l'accessibilité (de la main-d'oeuvre, des fournisseurs et des marchés) pour conclure sur les questions d'aménagement d'infrastructures (eau, gestion des déchets).

- 3 Développement de l'unité de production

Les questions ont principalement concernés l'impact sur l'environnement, le besoin d'un plan local et intégré prenant en considération le transport et les infrastructures, le coût social caché du système de décentralisation à flux tendus ainsi que les spécifications et les contrôles des autorités compétentes en matières d'aménagement du territoire.

- 4 Problèmes à venir

Ceux-ci ont provoqué une discussion autour des problèmes posés par le développement des aires d'habitation polycentriques et d'autres développements liés aux entreprises satellites, par la tendance grandissante à utiliser le véhicule individuel pour se rendre au lieu de travail et en revenir, ainsi que par les éventuels coûts sociaux cachés derrière la décentralisation provoqué par le système à flux tendus.

Dans la vallée de l'Ebre, on a vu une très rapide transition de la zone urbaine de Saragosse vers la plaine agricole le long du fleuve et vers les terrains avoisinants situés sur les hauteurs. Le terrain, la main-d'oeuvre et la disponibilité des infrastructures avec le besoin de s'établir sur le marché européen, ont été des considérations majeures dans l'implantation d'Opel-Espagne. Ceci est également le résultat d'une relation ville/campagne fructueuse et d'un développement polycentrique. Il n'en reste pas moins que le réseau de transport est un élément clé.

VENDREDI 23 OCTOBRE

1 PRESENTATION DE PORTO

Monsieur le Président a eu le plaisir d'accueillir M. le Professeur Vieira De Carvalho, Président de l'Aire Métropolitaine de Porto ainsi que ses collègues Dr Manuel de Lemos et Dr Antonio Tavares à la réunion. M. le Professeur De Carvalho a ensuite donné une présentation de Porto, des questions des stratégies d'aménagement qui se posent, complétées par une description des processus de planification et des projets stratégiques qui sont entrepris. La ville est en train de développer un système de métro, avec un des projets de construction les plus importants d'Europe ainsi qu'un projet pour le Millénaire afin de transformer le centre ville historique et les bords de la rivière Douro. Porto sera Cité Européenne de la Culture (en partenariat avec Rotterdam) en 2001. Les membres ont ensuite posé un certain nombre de questions et un débat s'en est suivi. Des documents sur Porto ont été fait circulés.

Une "Magna Carta" de METREX

M. le Président De Carvalho a terminé sa présentation sur une proposition de premier ordre. En effet, il a suggéré que METREX un intérêt particulier à produire une Déclaration (une Magna Carta) édictant l'importance des métropoles dans les stratégies d'aménagement en Europe ainsi que les grandes lignes des intentions de METREX. Il a proposé d'accueillir une telle cérémonie, à Porto ou ailleurs, avant l'été prochain. Les participants ont accueilli favorablement cette suggestion et M. le Président McGrath a demandé au secrétariat de se mettre en liaison avec les partenaires de Porto de manière à produire une telle Déclaration. Une Déclaration d'intention a été produite pour la Conférence inaugurale de Glasgow et une Résolution de la Conférence a été adoptée à Nice. Ces documents fournissent un point de départ. (Par la suite M. le Secrétaire Général et M. le Docteur De Lemos ont produit le plan de la Déclaration de Porto, voir Annexe 1 du présent compte-rendu).

La version complète du texte pourrait être considérée lors de la prochaine réunion de Bologne, en mars prochain et une Cérémonie de ratification pourrait être organisée en juin à Porto. Si l'initiative est soutenue par le Gouvernement Portugais, avec une invitation adressée aux principales institutions européennes, alors cet événement pourrait arriver au moment de la finalisation du SDEC sous la Présidence de l'Allemagne à l'Union Européenne. La Déclaration pourrait alors être vue comme un moyen par lequel les grands objectifs du SDEC pourraient être réalisés au niveau de la métropole. Le Secrétariat de METREX explore actuellement la possibilité d'un fonds de soutien pour une telle initiative. Cette dernière pourrait également conduire à l'entrée de nouveaux membres dans le Réseau et prendre part à la signature de la Déclaration.

M. le Président McGrath a saisi cette occasion pour remercier chaleureusement M. le Président De Carvalho pour sa participation, son exposé ainsi que pour le caractère constructif et novateur de sa suggestion. Celle-ci fera l'objet d'un développement dans les mois à venir et les Membres seront tenus informés des progrès entrepris.

2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DANS LES REGIONS METROPOLITAINES D'EUROPE

M. le Secrétaire Général a proposé aux membres un état des lieux des questions actuellement débattues en Europe. Cette partie des débats étant à l'origine prévu au programme de la Réunion du Comité de Gestion, il fut décidé que ces sujets seraient abordés à ce moment là, de manière à consacrer ultérieurement plus de temps à d'autres thèmes tels que les statuts d' AISBL.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU RESEAU METREX

- **Synthèse du programme du SDEC de l'Union Européenne**

La synthèse du SDEC, produite par DGXVI, souligne l'approche suivie dans le domaine de l'aménagement régional au niveau européen, les questions clés identifiées, les options envisagées en matière de politique et les intentions conduisant à leur réalisations. Parmi les points à mettre en valeur, on trouve :

- 1 Les régions et les métropoles sont considérées comme le niveau clé dans les stratégies d'aménagement à travers lesquelles le SDEC sera réalisé.
- 2 Les visions d'aménagement du territoire métropolitain à long terme sont désormais privilégiées pour chacune des 7 aires transnationales d'Europe (Mer Baltique, Mer du Nord, Espace Atlantique, Aire des Métropoles du Nord Ouest (AMNO), Europe Centrale de l'Adriatique et du Danube (ADRIANUBE), Méditerranée de l'Ouest et Alpes Latines, Europe du Sud Ouest).

Ces aires sont considérées comme le cadre des politiques et des stratégies d'aménagement régional et des métropoles.
- 3 INTERREG IIc est perçu comme le principal programme européen par lequel les objectifs du SDEC seront mis en oeuvre dans les 7 aires transnationales. Ce programme est organisé pour soutenir et accompagner les programmes transnationaux dont le but est une promotion plus équilibrée d'un développement de l'espace.
- 4 Le Réseau de l'Observatoire Européen de Planification Spatiale (ESPON), qui est une entité constitué de 15 instituts de recherche (une dans chaque pays membre de l'Union Européenne), sera mis en place pour fournir une interface technique et scientifique aux besoins du Comité de Développement Spatial (CSD). METREX avec le travail de ses praticiens, s'est affirmé comme un élément d'intérêt dans le travail d'ESPON.

- **ESPON**

En mai 1998, DGXVI a invité les instituts de recherche intéressés à communiquer leur candidature dans le programme d'ESPON. De la même manière, cette direction générale a requis ces instituts à soumettre leur candidature pour la coordination du travail de cet observatoire sur les 18 prochains mois. Ce travail entrant dans la sphère d'intérêt de METREX, le Secrétariat a envoyé un dossier de candidature. Un exemplaire de ce document a été communiqué aux membres pour information. Il semble que la liste des instituts sélectionnés ainsi que celle des coordinateurs choisis seront diffusées sous peu.

- **Visions Transnationales**

L'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire des Pays-Bas a publié un document autour du programme "Pays-Bas 2030". Un exemplaire de ce document a été communiqué au Secrétariat lors de la Réunion et M. Fred de Ruiter a proposé un commentaire sur sa forme et sa teneur. Quatre scénarios, chacun avec un accent particulier sur les stratégies mises en place, sont développés. Ils constituent ainsi une base sur les débats au niveau national. On peut obtenir des exemplaires de ce document auprès du Ministère du logement, Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° de téléphone : + 31 79 344 9449, télécopie : + 31 79 344 9448). Ce document a été considéré comme une manière utile et significative d'explorer les visions d'aménagement du territoire aux niveaux national et transnational.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU RESEAU METREX

Une vision transnationale a déjà été développée pour l'aire de la Mer Baltique, allant jusqu'à l'an 2010 et un résumé a été distribué. Des exemplaires de ce document peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de VASAB 2010, en Pologne, (téléphone + 48 58 31 82 55, télécopie 48 58 35 40 05). M. Jussi Vuorinen a proposé un commentaire selon lequel cette perspective et cette vision avaient un effet très constructif dans la promotion de la cohésion politique et de la prise d'initiatives sur des questions d'intérêt commun.

A l'heure actuelle, d'autres Visions d'Aménagement du Territoire sont en préparation pour l'Aire de la Mer du Nord et pour l'Aire des Métropoles du Nord Ouest (AMNO). METREX a également proposé sa candidature pour coordonner ce programme dans cette dernière. (Il fut plus tard signalé que l'Agence Chesterton Consultants qui avait précédemment coordonné la production du Compendium sur les systèmes d'aménagement du territoire. METREX est arrivé en deuxième choix). L'Agence Chesterton a été conviée à participer à une prochaine réunion de METREX pour présenter aux Membres les progrès de ce projet.

- **INTERREG IIc**

Des informations complémentaires sur le programme INTERREG IIc ont été jointes à ce compte-rendu dans l'Annexe 1. Ce programme est conduit par des institutions partenaires dans 7 aires transnationales.

Le Secrétariat a distribué un document contenant les grandes lignes et un plan de ses propositions pour la réalisation du SDEC au niveau des métropoles auprès du bureau des AMNO, à Londres, en guise de base au débat et un exemplaire de ce document a été circulé.

L'équipe d'aménageurs du territoire de Glasgow et de la Clyde Valley (par l'intermédiaire de M. Vincent Goodstadt) a également proposé un éventuel projet dans le cadre du programme INTERREG IIc, dans l'aire du programme AMNO, sur le thème de l'Évaluation de l'Utilisation des Sols et les Scénarios en matière de Politiques de Transport. M. Jim Parke, du Secrétariat, a développé l'idée derrière ce projet. Un document présentant les lignes directrices a été distribué.

M. Richard Koupric a également mentionné un certain nombre de projets INTERREG IIc dans lesquels Rotterdam est partie prenante : les métropoles équipées d'un service de train à grande vitesse, les couloirs de l'Europe, les problèmes posés par les zones périurbaines, les questions de la réhabilitation de zone urbaines et de la reconversion de ces zones sont des thèmes au centre des débats. Rotterdam a également suggéré que ces thèmes soient également soumis à l'attention des Commissions de METREX (voir Article 6 du compte-rendu du Comité de Gestion).

Tout membre, ou toute institution désirent devenir partenaire, désirent plus ample information sur ces projets de Glasgow et de Rotterdam peut contacter M. Jim Parke au Secrétariat de METREX ou M. Richard Koupric à Rotterdam. Les organisations partenaires du Royaume-Uni et de l'Irlande, du Nord de la France, des pays du Benelux, du Nord de l'Allemagne en particulier pourraient trouver à ces projets un intérêt certain.

3 TOUR DE TABLE DU TRAVAIL EN COURS DES MEMBRES DE METREX

Les présentations prévues de Lille et de Toulouse n'ont pu avoir lieu parce que la réunion de Saragosse coïncidait avec d'autres événements dans le domaine de l'aménagement du territoire en France. Par conséquent, le vœu exprimé lors de la réunion de Bruxelles, qui était de donner aux membres une occasion d'offrir un aperçu de l'évolution de la situation, a

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU RESEAU METREX

été mis en pratique pendant cette séance. Les points principaux se trouvent détaillés dans l'Annexe 2. Si les membres le juge utile, cette initiative pourrait être répétée lors de la réunion de Bologne. Le Secrétariat a trouvé à cet annexe un intérêt tout particulier dans la recherche de lignes directrices pour les Commissions de METREX et pour les membres les composant.

4 PRESENTATION DE SARAGOSSE

M. le Professeur D. José-Luis Calvo Palacio a proposé un exposé illustré du Plan Stratégique pour Saragosse et sa zone/ son aire d'influence. Des exemplaires de ce Plan ont été distribués à tous les participants.

Saragosse occupe depuis longtemps une place stratégique en Europe reliant ainsi l'Est et l'Ouest entre la Mer Méditerranée et l'Atlantique et le Nord et le Sud entre Madrid et la France par les Pyrénées. Ce rôle est désormais mis en valeur avec le développement du réseau routier et du système de trains à grande vitesse entre Madrid et Barcelone. Des perspectives de développement intermodal sont prévues avec l'aéroport de Barajas (Saragosse).

Des aspects clés du Plan réservent à la consultation publique une place de première importance ainsi que le rapprochement de Saragosse et de sa zone d'influence (Ebropolis), comme on peut le voir à travers l'étude de cas d'Opel-Espagne. Des déséquilibres sociaux et économiques, résultant de l'in-migration liée à l'implantation de l'industrie automobile, des pressions pour le développement de zones annexes, des problèmes de régénération urbaine et de protection du patrimoine doivent trouver une réponse. Une analyse des Forces, des Faiblesses, des Opportunités et des Menaces (SWOT/FFOM) a représenté une étape importante dans les processus d'aménagement du territoire.

Comme nous l'avons déjà remarqué dans ce compte-rendu (section2), la Diputacion a produit un ensemble très complet de document comprenant une explication de l'approche choisie dans la phase de préparation du Plan Stratégique. Les Membres qui n'ont pu assister à la Réunion de Saragosse peuvent contacter M. Pablo Calvo y Ruata pour obtenir un exemplaire de ces documents. L'exposé de M. José-Luis Calvo Palacio a été suivie par une discussion en guise de conclusion à la réunion du Réseau.

La Réunion du Comité de Gestion a débuté à 18H.

ANNEXES

- 1 Plan de la Déclaration de Porto**
- 2 Tour de table du travail en cours des membres de METREX**

ATTACHE

- 1 Synthèse du Programme de l'Union Européenne INTERREG IIc**

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 1 — LA DECLARATION DE PORTO (Avant-projet pour discussion préliminaire)

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LES REGIONS ET AIRES METROPOLITAINES D'EUROPE

Une Déclaration d'Intention pour le Millénaire

- **Introduction**
- **La dimension métropolitaine**
- **Les régions et aires métropolitaines en Europe**
- **Le contexte global**
- **Le contexte européen et transnational**
- **La subsidiarité et les régions et aires métropolitaines**
- **Le rôle de l'aménagement du territoire et du développement au niveau des métropoles — une initiative en 10 points**
- **La répartition des pouvoirs dans les métropoles**
- **Déclaration d'Intention**
- **Signataires**

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 1 — LA DECLARATION DE PORTO (Avant-projet pour discussion préliminaire)

- **Introduction**

La relation entre la Déclaration de Porto et les objectifs plus larges des Traités de l'Union Européenne et la perspective d'élargissement de l'Union afin d'englober les pays de l'Europe Centrale et de l'Est.

- **La dimension métropolitaine**

Le processus d'urbanisation à travers l'Europe signifie que les métropoles et leur arrière-pays (aire d'influence sociale et économique), ou des groupes de villes et de métropoles, constituent désormais la forme urbaine privilégiée.

- **Les régions et aires métropolitaines en Europe**

En Europe, il y a actuellement environ 90 régions et aires métropolitaines où vit 70% de la population européenne.

- **Le contexte global**

Le contexte global de développement durable, né du Sommet de la Terre de Rio, nécessite une approche intégrée et holistique du développement et de l'aménagement du territoire au niveau des métropoles d'Europe.

- **Le contexte européen et transnational**

Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) symbolise le concept de développement durable et comprend les objectifs de cohésion sociale et économique ainsi que de compétitivité harmonieuse. C'est au niveau métropolitain que ces objectifs sont les plus significatifs.

De plus, le SDEC recherche des Visions Spatiales pour les sept aires transnationales reconnues à travers l'Europe. Les régions et aires métropolitaines devront apporter une contribution clé afin d'assurer la matérialisation de telles Visions.

- **La subsidiarité et les régions et aires métropolitaines**

Un trait caractéristique de la vie urbaine en Europe est la diversité ainsi que la qualité de ses métropoles et de leurs régions et aires métropolitaines. Certaines questions de développement et d'aménagement du territoire ne peuvent être adressées de manière efficace que si les objectifs européens plus larges de développement durable, de cohésion ainsi que de compétitivité harmonieuse sont réellement atteints et que si le patrimoine urbain européen est préservé voir même mis en valeur pour les générations futures.

- **Le rôle du développement et de l'aménagement du territoire au niveau des métropoles - une initiative en 10 points**

Les questions-clés de développement et d'aménagement du territoire qui ne peuvent trouver une réelle solution au niveau des métropoles doivent comprendre les dispositions suivantes :

- 1 Un contexte économique et social pour la cohésion et la compétitivité harmonieuse aux niveaux stratégiques et de l'aménagement du territoire local
- 2 Une approche globale de l'environnement
- 3 Une analyse de l'échelle des besoins en matière de protection du patrimoine urbain et du potentiel pour la régénération et la réhabilitation urbaine
- 4 Une analyse du potentiel pour une approche écologique intégrée et la création d'une stratégie prenant en compte le contexte
- 5 La prise en compte du facteur industriel, commercial (tourisme y compris) et des bureaux / lieux de travail
- 6 La prise en considération du transport intégré (comprenant les réseaux, les plaques tournantes et les infrastructures intermodales),
- 7 La prise en compte du facteur logement,
- 8 La prise en considération des magasins
- 9 Le développement rural

De telles questions nécessitent également une capacité dans le domaine de la planification stratégique qui puisse laisser une place à :

- 10 Une stratégie moderne et correspondant aux besoins de la métropole ainsi qu'un processus de stratégie d'aménagement du territoire (comprenant un processus reconnu et efficace pour la formulation de cette stratégie, la consultation / participation du public, la mise en application, le contrôle et la revue de cet ensemble de démarches).

- **La répartition des pouvoirs dans les métropoles**

Il existe à travers l'Europe une grande diversité de systèmes de répartition des pouvoirs dans la métropole ainsi que dans le développement et l'aménagement du territoire. Parmi ces différences on peut noter la présence de collectivités Métropolitaines ou Régionales de droit public ainsi que des associations non officielles de collectivités et des organismes ayant un intérêt commun dans les problèmes des métropoles.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 1 — LA DECLARATION DE PORTO (Avant-projet pour discussion préliminaire)

Cependant, tous ces systèmes ont le même besoin d'un processus efficace de développement et de stratégie dans le domaine de l'aménagement du territoire. Cela nécessite :

- 1 Un organisme représentant politiquement la région ou l'aire métropolitaine
- 2 Des ressources techniques en matière de stratégie d'aménagement
- 3 Un engagement dans un processus suivi qui comprend les bases de la formulation de la Stratégie, la participation publique, la mise en application ainsi qu'un contrôle et une revue régulière de la situation.

- **Déclaration d'intention**

Ayant pris toutes ces considérations en compte, les représentants sous-signés des régions et des aires métropolitaines d'Europe qui se rencontreront à Porto en juin 1999 déclarent leur intention commune de :

- 1 Chercher à conduire un développement et un aménagement du territoire de manière efficace dans les métropoles d'Europe, et ce, par la mise en oeuvre d'une compétence, d'une capacité et d'un processus nécessaire, en tenant compte des objectifs plus larges des Traités Européens ainsi que du SDEC,
- 2 Coopérer à l'échange de savoir et d'expertise en matière de développement et d'aménagement du territoire,
- 3 Mettre en valeur la dimension métropolitaine dans le développement et en matière d'aménagement du territoire communautaire,
- 4 Continuer à s'associer par l'intermédiaire du réseau METREX afin d'atteindre ces objectifs communs.

- **Signataires**

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 2 — TOUR DE TABLE DU TRAVAIL EN COURS DES MEMBRES DE METREX

Cette annexe résume les différents points énoncés par les Membres durant le Tour de Table à Saragosse. Elle a pour but de fournir à tous les Membres, qu'ils aient participé ou non à la réunion, une base de travail informelle. Elle a été préparée à partir de notes prises durant la réunion, par conséquent, elle n'est pas exhaustive.

HELSINKI/UUSIMAA

- Helsinki est confronté à une hausse du chômage (13%) ainsi qu'à un accroissement démographique (200.000 habitants de plus dans les 25 prochaines années).
- Un nouveau plan directeur pour la ville a été préparé durant ces trois dernières années. Il couvre la période jusqu'à 2020. Ce plan sera finalisé l'an prochain et pourra alors être discuté lors de la réunion METREX à Helsinki.
- Une question importante est le plan pour la partie occidentale de l'aire métropolitaine, dont le port fait partie.

ROTTERDAM

- Le concept de province-ville fut rejeté lors du référendum. Des élections municipales auront lieu en 1998. Des discussions se poursuivent actuellement sur la répartition des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales. Au niveau de la province, le rôle sera probablement restreint, et la question sera de savoir comment les 18 communautés de l'aire métropolitaine pourront poursuivre leurs projets et politique.
- A Rotterdam, l'accent sera mis sur la politique urbaine à travers un plan allant jusqu'à 2010. Un premier avant-projet est en cours de préparation pour une Conférence Municipale et une participation publique. Il définira les intentions et programmes stratégiques.
- Deux des questions fondamentales sont l'élargissement du port principal (de 20%) ainsi que l'implantation probable d'un nouvel aéroport en complément à Schipol. Rotterdam sera Capitale Européenne de la Culture (avec Saragosse) en 2001.

SARAGOSSE

- Le Plan Stratégique pour Saragosse et son aire d'influence qui fut récemment approuvé fit l'objet d'une présentation devant les Membres du réseau (voir page 6 du compte-rendu)
- Les questions majeures sont l'impact du train à grande vitesse, les perspectives de développement intermodal et le potentiel de régénération urbaine.

SEVILLE

- Le plan directeur pour la ville fut préparé en 1987 dans le cadre de l'Expo 1992 et de

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 2 — TOUR DE TABLE DU TRAVAIL EN COURS DES MEMBRES DE METREX

la nécessité d'investissement en matière d'infrastructure et il a donc désormais besoin d'être réactualisé. Le rassemblement et l'analyse systématique des données est en cours.

- Séville est une petite municipalité et le plan directeur doit présenter des questions métropolitaines plus larges. Les élections municipales qui auront lieu au printemps 1999 l'influenceront donc.
- Un problème majeur est le fait qu'une grande partie des terres non bâties est sujette aux inondations. Il est nécessaire que les gouvernements régionaux et nationaux s'impliquent dans les décisions infrastructurelles et les investissements requis afin de résoudre ce problème.

BARCELONE

- L'Administration en Espagne est décentralisée en 17 Régions Autonomes. Cependant, certaines ont davantage de responsabilités que d'autres. Les infrastructures stratégiques (train à grande vitesse, autoroutes, projets hydrauliques, ports, aéroports etc) restent la responsabilité de l'Etat. La Catalogne a des pouvoirs en matière d'aménagement stratégique du territoire sur 41 comtés et les 945 municipalités individuelles responsables de l'aménagement détaillé. Il existe une relation spéciale entre les 7 comtés de la métropole de Barcelone.
- Un plan métropolitain vient d'être achevé mais les élections de 1999 ont retardé son acceptation. Ce plan traite du problème de la répartition démographique. Il s'avère un instrument utile pour développer les consultations avec l'Europe et notamment avec les régions voisines des Pyrénées françaises et du bassin Méditerranéen.

PORTO

- La situation de Porto fut présentée durant la Réunion (voir page 3 du compte-rendu). Neuf plans municipaux ont été achevés et un plan stratégique est nécessaire afin de les unifier. Le processus actuel de planification sociale et économique au niveau métropolitain s'étend sur la période 2002-2006 et définit le contexte pour le programme du millénaire.
- En novembre, au Portugal, se tiendra un référendum national sur la régionalisation. Les deux aires métropolitaines du Portugal, Lisbonne et Porto, continueront à exiger des arrangements stratégiques spéciaux.
- Un composant clé du programme du millénaire est le réseau ferroviaire de banlieue qui reliera toutes les régions. Le projet s'étendra sur quatre années et la première ligne ouvrira en 2001. Afin de pouvoir desservir la partie nord-est de la péninsule ibérique, un aéroport plus important est également nécessaire.
- L'exclusion sociale, les habitations sociales et le chômage sont des questions métropolitaines majeures.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 2 — TOUR DE TABLE DU TRAVAIL EN COURS DES MEMBRES DE METREX

BRNO

- Il existe un gouvernement local et national récemment élus mais pas de collectivité pour la métropole de Brno.
- Le plan directeur pour Brno, allant jusqu'à 2010, a été approuvé par le Parlement Municipal en 1994. Il est possible de s'en procurer un résumé en anglais en contactant le Centre Culturel et d'Information de Brno, téléphone : +42 (5) 42 32 12 55, poste 234.
- Il existe des liens européens importants avec la région de Vienne et plus généralement celle du Danube (Brno/Vienne/Bratislava).
- Brno prévoit la construction d'un nouveau réseau de transport intermodal de manière à améliorer les liaisons internationales.

THESSALONIQUE

- L'Organisation pour le Plan Directeur de Thessalonique a été établie en 1985 et elle coordonne le travail de 15 municipalités.
- Les projets incluent la rénovation du centre ville, un modèle/étude de transport qui a débuté en 1997 dont on verra les résultats en 1999, ainsi que la partie ouest (230,000 habitants) comprenant une initiative pour l'amélioration du cadre de vie et la cohésion sociale
- Le Plan Directeur définit le rôle de Thessalonique en tant que lieu occupant une position stratégique, en tant que pôle d'échanges commerciaux et en tant que centre universitaire. Des scénarios de prospective sont en train d'être développés pour renforcer la position de l'aire et de sa situation en tant que centre de services.

ATHENES

- Dans cette métropole, le plan directeur physique et environnemental joue un rôle central dans la coordination. Les projets comprennent notamment un plan pour la gestion de la zone côtière et pour la mise en valeur du patrimoine archéologique. Les ressources mises à disposition pour la mise en oeuvre de ce plan devront être fixées dans les deux années qui viennent.
- Un plan d'action stratégique devra être mis en place au début de l'an 2000 pour recenser les initiatives / opérations prioritaires jusqu'en l'an 2004 dans l'aire métropolitaine. Parmi les questions qui se posent, on peut citer les pressions exercées par la construction du nouvel aéroport et les projets liés aux Jeux Olympiques.
- Parmi les autres questions on peut mentionner le nouveau rôle d'Athènes sur la scène internationale ainsi que le concept d'aménagement du territoire permettant d'arriver à un développement sur le long terme de l'aire métropolitaine.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 2 — TOUR DE TABLE DU TRAVAIL EN COURS DES MEMBRES DE METREX

LISBONNE

- Les plans directeurs ont dû être suspendus à cause de l'Expo mais après le référendum de novembre sur la régionalisation au Portugal, le besoin de poursuivre le processus entamé se fera sentir.
- L'Expo a permis la création de nouveaux axes de communication, avec le nouveau pont sur le Tage, le noyau de transport intermodal sur le site de l'Expo et la ligne ferroviaire de banlieue passant par le pont suspendu existant. Par ailleurs, le besoin de créer une collectivité locale spécialisée dans les problèmes des transports de l'aire métropolitaine.
- Le nouveau grand projet sera le remplacement de l'aéroport de la ville offrant des possibilités de communication vers le nord et vers le sud. Parmi les autres projets importants on peut citer l'assainissement du Tage, la régénération continue des rives, la recherche d'une solution pour lutter contre la dégradation des zones d'habitation pauvres (ce qui nécessitera la mise en place d'un vaste programme d'amélioration de l'habitat), et la construction d'un Parc de Recherche Scientifique et Technologique.
- Les photos aériennes et par satellite ainsi que les nouveaux systèmes informatiques ouvrent la voie d'un type nouveau d'expertise.

TURIN

- Un problème clé est la crise du secteur industriel. Jusqu'à présent, Fiat et les industries liées à cette entreprise ont joué un rôle moteur dans l'économie mais traversent actuellement une période de perte de vitesse. La métropole de Turin est également victime d'un déclin de la population dans certaines zones.
- La Provincia est en train de préparer le cadre du plan directeur stratégique et des actions de coordination liées. Ce nouveau plan lance les bases du schéma de développement et sera présenté à Metrex lors de la Conférence de Turin en l'an 2000.
- Parmi les projets importants on compte la construction d'une ligne de métro souterrain pour la métropole, la ligne pour le train à grande vitesse à travers les Alpes jusqu'à Lyon (une décision est attendue du gouvernement) ainsi que la candidature de Turin pour accueillir les Jeux Olympiques d'Hiver en l'an 2006 (décision également attendue).

EMILIE-ROMAGNE

- L'Emilie-Romagne est une aire métropolitaine polycentrique constituée d'un ensemble de villes de taille moyenne. Par conséquent, cette aire est confrontée à des problèmes de coordination au niveau provincial, métropolitain et de la municipalité.
- Il existe en outre des problèmes liés au développement des zones urbaines et un besoin de renouvellement des zones périphériques et des centres de plus petite

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 2 — TOUR DE TABLE DU TRAVAIL EN COURS DES MEMBRES DE METREX

importance. L'aire est également confrontée à des problèmes économiques. Les PME/PMI, doivent en outre être plus compétitives.

- Il ya des problèmes liés au transport concernant les liens dans les réseaux entre, par exemple, le train à grande vitesse et l'aéroport de Bologne.
- Bologne sera Cité Européenne de la Culture pour 2000.

VENDREDI 23 OCTOBRE

1 PARTICIPATION ET EXCUSES

La réunion coïncidant avec un certain nombre d'élections dans beaucoup d'endroits en Europe et avec un certain nombre de réunions sur le thème de l'aménagement du territoire, nos collègues de Pologne, de France et de Scandinavie ont été dans l'impossibilité de venir à Saragosse. Ils ont présenté leurs excuses. La liste des participants se trouve joint à l'Annexe 1 de ce compte-rendu.

2 COMPTE-RENDU DE LA SIXIEME REUNION DU COMITE DE GESTION, Bruxelles, Jeudi et Vendredi 25 et 26 Juin 1998

Le compte de cette réunion a été approuvé et déclaré valide.

3 AFFAIRES EUROPEENNES

3a Soumission d'un micro-projet dans le cadre du programme ECOS-Ouverture

Notre partenaire principal dans la demande, l'Urząd Miasta Krakowa, a été officiellement informé au début du mois d'août que la soumission n'a pu être retenue. La réponse tenait en une ligne en réponse à la soumission d'un dossier de 26 pages complété par une annexe de 30 pages ainsi que des informations requises pour les 50000 Ecus recherchés. Il semble que sur 105 demandes, 7 seulement ont été retenues dans le cadre d'un financement Micro-Projet ECOS-Ouverture.

Le Secrétariat a adressé un courrier à l'Union Européenne demandant des précisions quant aux raisons qui ont motivé la décision. Une réponse est arrivée et envoyée à tous les membres. Turin a suggéré de considérer une demande pour un projet complet ECOS-Ouverture. Cette proposition est actuellement étudiée par l'intermédiaire du bureau de projet ECOS-Ouverture de Glasgow.

M. Le Président a noté l'expérience de METREX dans le domaine des soumissions de projets et a ajouté que chaque demande est évaluée par un jury différent et qu'il y a un manque de continuité et de consistance d'une année à l'autre. Ceci rend le résultat des demandes très incertain, les chances de réussite étant de l'ordre de une sur 15 !

3b ESPON

Cette question a été considérée lors de la dernière Réunion du Réseau (voir page 4 du compte-rendu de la Réunion du Réseau). ESPON étant défini comme un Réseau de recherche et de conseil auprès du Conseil des Ministres de l'Union Européenne dans le domaine de l'Aménagement du (CSD), il serait tout à fait juste que METREX continue de rechercher la reconnaissance de la valeur du travail de ses praticiens et de leur contribution au débat autour des métropoles.

3c INTERREG IIC. Le projet de vision spatiale des AMNO

Cette question a été débattue lors de la dernière Réunion du Réseau (voir en page 5 du compte-rendu de la Réunion). Les projets de production d'une prospective pour les AMNO et la Mer du Nord sont actuellement en développement. Ils seront présentés lors de la Réunion de Bologne et les porte-parole des différentes équipes seront invités à participer et à tenir les Membres informés.

3d INTERREG IIC. Autres possibilités de soumissions de projets

Glasgow tout comme Rotterdam ont suggéré des sujets pour d'éventuels demandes de subvention dans le cadre du programme INTERREG IIC (voir en page 5 du compte-rendu de la Réunion).

LES MEMBRES INTERESSES PAR CES PROJETS SONT PRIES DE CONTACTER DIRECTEMENT M. JIM PARKE, AU SECRETARIAT, OU BIEN M. RICHARD KROUPRIE.

3e AUDIT DES ZONES URBAINES D'EUROPE

Un Audit Européen des Zones Urbaines est actuellement entrepris par Liverpool John Moores University (par l'intermédiaire du Professeur Michael Parkinson qui est intervenu lors de la Conférence de Nice) avec le concours de DG XVI. 58 métropoles font partie du projet notamment y compris un bon nombre de zones où opèrent les Membres de METREX. Il est apparu, lors des débats que certains Membres n'ont pas encore été informés de ce projet. Par conséquent, les renseignements appropriés ont été joints en Attaché 2 (en anglais, mais un texte dans d'autres langues peut être obtenu auprès de DGXVI).

4 CONFERENCE DE TURIN

M. Alastair Wyllie s'est rendu à Turin en septembre en préparation à la Conférence de Turin 2000. Une première évaluation financière a été circulée lors de la Réunion du Comité de Gestion. Il apparaît que bien que le coût de location du lieu de la Conférence sera inférieur à celui de Nice, il existe encore un fossé entre les revenus escomptés des délégués et le coût global du projet. A Glasgow, cette différence était comblée par une subvention de l'Union Européenne, à Nice elle l'était grâce à une subvention des Alpes-Maritimes et de la Ville de Nice. M. Gianfranco Fiora a indiqué que Turin ne pourrait peut-être pas être en mesure d'offrir une subvention.

Dans les discussions qui ont suivi entre M. Roger Read et M. Gianfranco Fiora, le budget de la Conférence a été révisé à la baisse pour s'élever à une somme de 90.000 Ecus afin de rétrécir le fossé à un niveau qui pourrait être acceptable pour une subvention ou un partenariat. L'Annexe 2 fait un état détaillé de la situation. Celle-ci sera plus longuement discutée avec Madame Mercedes Bresso au plus tôt.

La nouvelle version du budget après révision signifie qu'il sera nécessaire de financer la gestion et la promotion de la manifestation avec le budget des cotisations du Réseau pour 1999/2000, atteindre un nombre de 160 délégués (80 à plein tarif, 20 journaliers créant une rentrée de 36000 Ecus) et une subvention/une sponsoring s'élevant à 54000 Ecus (20000 Ecus pour les frais de réception et de restauration, 20000 Ecus pour les interprètes et la

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE DE GESTION METREX

production de brochures et 14000 de frais généraux).

5 ATLAS METREX

L'Atlas constitue une initiative majeure qui a été développé grâce aux efforts personnels, à la contribution des Membres mais aussi grâce au financement, au soutien et à la participation technique de nos collègues de Rotterdam. Cet Atlas a été présenté devant la Commission Européenne de manière à obtenir une subvention pour permettre sa diffusion à une plus grande échelle. Avant que cette étape soit initiée, la contribution des nouveaux Membres est également souhaitée et encouragée.

L'Atlas devrait être une initiative accueillie favorablement et soutenu dans le cadre d'ESPON quand cet observatoire sera créé. Cependant, les Membres sont arrivés à la conclusion qu'il serait prudent de considérer d'autres moyen de couvrir les frais d'impression provenant des propres ressources du Réseau.

M. Richard Kouprie a noté que l'impression aux Pays-Bas de 5000 exemplaires de cet Atlas reviendrait à 100 000 Ecus. Nos collègues de Lisbonne ont quant à eux indiqué que cette impression pourrait revenir entre 50 000 et 60 000 Ecus et que la Junta Metropolitana serait prête à co-subventionner cette opération si d'autres Membres partenaires pourraient être trouvés.

M. Le Président a remercié Lisbonne de son aide et de sa générosité et a demandé aux autres Membres s'ils pouvaient participer. IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LES MEMBRES DONNENT TOUTE CONSIDERATION A CE SUJET ET SE METTENT EN RAPPORT AVEC M. LE SECRETAIRE GENERAL. La proposition de Lisbonne offrira également une approche supplémentaire et une ouverture vers ESPON, par l'intermédiaire de DGXVI, pour une subvention.

6 COMMISSIONS DE TRAVAIL METREX

Suite à la Réunion de Bruxelles, les Membres ont répondu au Secrétariat par télécopie en indiquant les sujets qui avaient pour eux un intérêt particulier à développer à travers le travail des Commissions METREX. Le résultat n'a pas donné d'indications claires sur les préférences générales et il a été établi que les Membres hôtes (l'Emilie-Romagne, Helsinki, Turin et Rotterdam) pour la période 1998/99/2000, devraient sélectionner les thèmes des Commissions de travail conduisant aux manifestations respectives.

M. Le Secrétaire Général s'est mis en relation avec les Membres concernés et les dispositions suggérées pour les Commissions de Travail de METREX se trouvent détaillées en Annexe 3.

DANS LE CAS OU CES DISPOSITIONS NE SERAIENT PAS SATISFAISANTES, LES MEMBRES SONT PRIES DE CONTACTER DES QUE POSSIBLE LE SECRETARIAT ET S'IL DESIRENT MODIFIER LEUR PARTICIPATION. LE SECRETARIAT SE METTRA DESORMAIS EN RAPPORT AVEC LES PRESIDENTS DE COMMISSIONS POUR ETABLIR LE TRAVAIL DE CHACUNE DE CES 7 ENTITES.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE DE GESTION METREX

7 RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier inclus dans le compte-rendu indique que, si toute les cotisations sont reues, le budget sera équilibré pour le reste de l'année fiscale (finissant le 31 mars 1999). Cependant, la position de l'autofinancement reste très fragile.

L'année prochaine, avec la fin de la co-subsvention accordée pour une période de 3 ans par le Glasgow City Council (GCC) et la Glasgow Development Agency (GDA) et avec la Conférence de Turin à gérer et à promouvoir, le budget devra faire l'objet de considération approfondie par le Trésorier et le Comité de Gestion.

8 PERSPECTIVE FINANCIERE

M. Le Président a adressé un courrier à tous les Membres pour présenter la situation financière à laquelle le Réseau sera confronté à partir de l'année prochaine. La question clé est celle de l'autofinancement. La subsvention du GCC et de la GDA était disponible dans les années précédentes en avril, au début de l'année financière. Celle-ci permettait un équilibre de l'autofinancement en attendant l'arrivée des cotisations. L'année prochaine cela ne sera plus le cas. Il a été suggéré que la cotisation pour 1999/2000 soit complétée par un acompte remboursable de 1000 Ecus par Membre. Cet acompte pourra être retourné à tout Membre souhaitant quitter le Réseau.

Cette somme ne serait pas comprise dans le budget mais permettrait une continuité de l'autofinancement pour le début de l'année financière. Les Membres ont trouvé cette suggestion tout à fait acceptable. Elle fournira pour le Trésorier un équilibre des comptes jusqu'à encaissement des cotisations et ce système sera adopté pour l'année fiscale 1999/2000.

9 STATUTS D'ASSOCIATION INTERNATIONALE SANS BUT LUCRATIF (AISBL)

Les Statuts avaient été présentés lors de la Réunion de Bruxelles et l'on avait demandé aux Membres de faire parvenir leurs observations à M. Le Secrétaire Général. Certains points ont été soulevés par les Alpes-Maritimes, Saragosse et Uusimaa. Ceux-ci ont été présentés aux Membres accompagnée d'une suggestion, dans un document circulé pendant la Réunion. Ces points couvraient 8 articles et les suggestions des Membres concernaient principalement des points de formulation ou de détail qui clarifiaient ou amélioraient les Statuts. Les solutions proposées ont été acceptées lors de la Réunion.

Il y a eu cependant 2 sujets de principe qui ont suscité un débat.

- 1 Responsabilité des Membres, cycle budgétaire et le préavis requis pour départ de tout Membre du Réseau.

Les Membres se sont mis d'accord qu'ils ne pouvaient être responsables qu'à hauteur de leur cotisation annuelle. Puisque METREX ne se rencontre que tous les six mois, il a été reconnu qu'il serait nécessaire de mettre en place un cycle budgétaire de deux ans. Ceci permettrait au Trésorier et au Secrétariat de prendre des engagements au nom du Réseau, par exemple, en ce qui concerne la Conférence Biennale et le programme de travail de deux ans qui y

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE DE GESTION METREX

conduit.

Les Statuts, tels qu'ils sont actuellement formulés, exigent un préavis de douze mois pour adresser son intention de se retirer, à partir du début de l'année fiscale débutant au 1er avril. Une fois de plus, ceci permet au Trésorier et au Secrétariat de gérer le budget et le cash-flow approuvés tout en sachant que les cotisations seront à leur disposition et de savoir qu'il est alors possible de s'engager dans des projets. Après un vote, il a été décidé que le préavis nécessaire pour quitter le Réseau devrait être de douze mois à partir du début de l'année fiscale.

A partir de cela, l'on a évoqué le rôle du Trésorier, et il a été demandé à M. Le Secrétaire Général de clarifier la situation. On a demandé aux Membres de se porter volontaires pour le poste. L'annexe 4 détaille la clarification se rapportant à ce point.

ON A DEMANDE AUX MEMBRES DE REFLECHIR A CETTE AIMABLE PROPOSITION, ET S'IL QUELQU'UN VEUT OCCUPER LA FONCTION DE TRESORIER DU RESEAU POUR LA PERIODE JUSQU'A LA CONFERENCE DE TURIN, VEUILLEZ CONTACTER M. LE SECRETAIRE GENERAL.

2 Dispositions concernant le vote

Les Statuts incarnent le principe de prise de décision européenne par consensus, et le vote n'est prévu qu'en cas d'élections et de circonstances exceptionnelles. Les Statuts incarnent le concept d'un vote par aire ou région métropolitaine qu'il y ait une adhésion simple ou multiple.

Il y était un débat sur des autres options, mais il n'a pas été concluant, et les participants à la Réunion ont donc décidé de continuer à réfléchir sur ce point.

En consultation avec les Alpes-Maritimes et suite à la Réunion, une formule offrant un vote par cotisation complète a été suggérée. Cela permettrait à un ensemble de représentants dans les Régions Métropolitaines de s'accorder pour exprimer leur position en un seul vote, ou bien, pour les Membres désirant garder un contrôle de 100% de leur vote, de payer une cotisation complète. Les implications de cette formulation se trouvent détaillées dans l'Article 10 est sont comme suit (les changements s'y trouvent soulignés).

"Toute Région ou Aire Métropolitaine, telle que définie dans l'Article 4 des présents Statuts, ou chaque Membre payant une cotisation complète dans une Aire ou Région Métropolitaine, détient un vote à l'Assemblée Générale. Dans le cas où une Région ou une Aire Métropolitaine possède plus d'un Membre, ceux-ci auront alors tous le droit de participer à l'Assemblée Générale mais devront nommer un représentant de leur choix pour exprimer un vote en leur nom. Les Régions et Aires Métropolitaines bénéficiant d'une réduction sur la cotisation, selon l'Article 6, detiendront un vote entier."

Comme les Alpes-Maritimes trouvent, et ce, dû à leur propre position sur la Côte d'Azur, la formulation d'un vote par Région ou Aire Métropolitaine délicate, M. Le Président a souhaité recommander le compromis mentionné dans l'Article 10 auprès de nos collègues de cette Région pour approbation. Les dispositions concernant le vote devront être en place en temps voulu dans les Statuts approuvés pour l'élection du Président lors de la Réunion de Bologne.

C'EST DANS CES CIRCONSTANCES QUE M. LE PRESIDENT SOUHAITERAIT INCORPORER LES AMMENDEMENTS DANS LA VERSION DEFINITIVE DES STATUTS. LES MEMBRES DEVRONT ADRESSER TOUTE OBSERVATION AVANT LE 19 DECEMBRE 1998 AU PLUS TARD.

La procédure d'approbation de ces Statuts est que la version contenue en Attaché 3, incorporant les modifications suite aux décisions de Saragosse soulignées, sera adressée à tous les Membres au début du mois de janvier accompagnée d'une lettre d'accompagnement devant être signée et retournée au Cabinet d'Avocat Dekeyser avant la fin du mois (de janvier). M. Dekeyser se chargera ensuite de communiquer les Statuts au Gouvernement Belge et d'initier la procédure d'approbation officielle. Même cette approbation ne survient pas avant la Réunion de Bologne, la procédure d'élection du Président pourra être pratiquée.

10 ELECTIONS DU PRESIDENT

Le Président du Réseau prendra sa retraite du Conseil Municipal de Glasgow après les prochaines élections du Conseil au printemps 1999. Par conséquent, il abandonnera également ses fonctions dans le cadre de la Présidence de METREX. Des élections Présidentielles devront donc avoir lieu lors de la Réunion de Bologne.

LES NOMINATIONS POUR LA PRESIDENCE DEVRONT ETRE EFFECTUEES PAR ECRIT, PAR L'INTERMEDIAIRE DES REPRESENTANTS DUMENT AUTORISES A VOTER, ET DEVRONT ETRE ADRESSEES A M. LE SECRETAIRE GENERAL UN MOIS AVANT LA REUNION DE BOLOGNE, SOIT **AVANT LE VENDREDI 26 FEVRIER 1999.**

11 AUTRES QUESTIONS EVOQUEES

M. Le Secrétaire Général a rapporté que SERPLAN, l'organisation établie pour gérer l'aménagement du territoire dans le Sud-Est de l'Angleterre (en fait Londres et sa zone d'influence) ainsi que LPAC (London Planning Advisory Committee / Comité Consultative d'Aménagement et d'Urbanisme de Londres) ont répondu à l'invitation de M. Le Président de se joindre à METREX en demandant le statut d'observateur jusqu'au moment de l'élection du Maire de Londres en mai 1999, et jusqu'à ce que la Greater London Authority (collectivité locale pour le Grand Londres) soit créée. SERPLAN/LPAC ont par conséquent été pris en compte dans l'organisation des Commissions de travail METREX.

M. Le Président a mis un terme à la Réunion à 19 heures en remerciant les Membres de leur participation et de leur contribution. Les participants de la Réunion ont chaleureusement remercié M. Le Vice-Président Gregorio Jalle Rupérez, M. Pablo Calvo y Ruata et M. Le Professeur D. José-Luis Calvo Palacio pour la qualité de leur travail de préparation de la Réunion, leur hospitalité, la considération et l'estime qu'ils portent à tous les Membres.

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE DE GESTION METREX

- 1 Liste des participants**
- 2 Budget de la Conférence de Turin**
- 3 Dispositions suggérées pour les Commissions de Travail METREX**
- 4 Rôle du Trésorier METREX**

ATTACHES

- 2 Renseignements complémentaires sur l'Audit Européen des Zones Urbaines**
- 3 Statuts d' AISBL révisés suite aux débats de la Réunion de Saragosse, comprenant la proposition du système de vote des Alpes-Maritimes (Article 10)**

METREX

The Network of European Metropolitan Regions and Areas

Sederunt — VII Meeting of the Network, Zaragoza, 22-24 October 1998



Participant Name	Title	Organisation
Ms. Eleni ILIOPOULOU	Deputy Director General	Organisation for Planning & Environmental Protection of Athen
Ms. Catherine SYKIANAKI	Director General	Organisation for Planning & Environmental Protection of Athen
D. Pere MACIAS I ARAU	Conseller Regional de Politica Territorial i Obres Públiques	Generalitat de Catalunya
D. Albert SERRATOSA I PALET	Director del Departament de Politica Territorial i Obres Públiques	Generalitat de Catalunya
Dott. Claudio TOLOMELLI	Responsabile Ufficio Programma Territoriale Regionale	Regione Emilia-Romagna
Ing. Arch. Sárka PAULÍKOVÁ	Regional Relationship Officer	City of Brno
Monsieur Roger DUHALDE	1-er Vice-Président Délégué aux Finances	Conseil Général des Alpes-Maritimes
Monsieur Jean-Pierre MASCARELLI	Vice-Président pour l'Aménagement, le Développement Economique et les Transports	Conseil Général des Alpes-Maritimes
Monsieur Francis AMPE	Conseiller du Délégué pour le Développement Urbain Durable	DATAR
Arch. Loredana SEASSARO	Consulente Urbanistica del Presidente	Provincia di Genova
Dr. Gerald McGRATH	Honorary President	METREX The Network of European Metropolitan Regions and Areas
Mr. John BROWN	Finance	Scottish Greenbelt Company Ltd.
Mr. Jussi VUORINEN	Architect & Head of Master Plan Unit	City of Helsinki
Ms. Suvi RIHTNIEMI	Member of the Board	Uusimaa Regional Council
Mr. Pentti TUOVINEN	Assistant Director	Uusimaa Regional Council
Mr Antti VIREN	Director of Development Planning	YTV Helsinki Metropolitan Area Council
Dr ^a . Ana ANDRADE	Advocate	Área Metropolitana de Lisboa
Dr ^a . Dalila ARAÚJO	Adjunta Presidente	Área Metropolitana de Lisboa

METREX

The Network of European Metropolitan Regions and Areas

Sederunt — VII Meeting of the Network, Zaragoza, 22-24 October 1998



Participant Name	Title	Organisation
Drº. José Eduardo LEITÃO PINES COSTA	Vereador	Área Metropolitana de Lisboa
Drº. Paulo MORGADO DE SOUSA	Geógrafo	Área Metropolitana de Lisboa
Mrs. Margaret READ	Accompanying Person	
Senhor Manuel ADSUARA LUIS	Portuguese Interpreter	METREX Interpretariat
Mrs. Alicia DE BENITO HARLAND	Spanish Interpreter	METREX Interpretariat
Monsieur Marc FERMIN	French Interpreter	METREX Interpretariat
Sr. Adriano MURATORI	Italian Interpreter	METREX Interpretariat
Mr. Jim PARKE	Project Management	METREX Secretariat
Mr. Roger READ	Secretary General	METREX Secretariat
Mr. Alastair WYLLIE	Management & Communications	METREX Secretariat
Dr. Manuel DE LEMOS	Chief Officer	Área Metropolitana do Porto
Dr António TAVARES	Assessor	Área Metropolitana do Porto
Profº José VIEIRA DE CARVALHO	Presidente	Área Metropolitana do Porto
ir. Fred DE RUITER	General Director, Department of Urban Planning and Housing	Rotterdam City Council
ir. Richard A.R. KOUPIRIE	Chief Urban and Regional Planner	Rotterdam City Council
D. Rafael CARMONA RUIZ	Teniente de Alcalde y Delegado de Urbanismo	Ayuntamiento de Sevilla
D. José GARCIA-TAPIAL Y LEON	Jefe Servicio de Planeamiento	Ayuntamiento de Sevilla
D. Eduardo MARTÍNEZ ZÚÑIGA	Director Gerente de Urbanismo	Ayuntamiento de Sevilla

METREX

The Network of European Metropolitan Regions and Areas

Sederunt — VII Meeting of the Network, Zaragoza, 22-24 October 1998



Participant Name	Title	Organisation
Prof.ssa Mercedes BRESSO	Presidente	Provincia di Torino
Dott. Gianfranco FIORA	Funzionario del Servizio Urbanistica	Provincia di Torino
Sr. Juan Carlos MOLIN	Alcalde	Ayuntamiento de la Puebla de Alfindén (Zaragoza)
Sr. M ^a Pilar SANCHEZ	Alcaldesa	Ayuntamiento de Piseque (Zaragoza)
Sr. Francisco MEROÑO	Teniente Alcalde	Ayuntamiento de Zaragoza
Sr. Fernando MACHÍN SALVO	Presidente	C.E.P.Y.M.E. de Zaragoza
Sr. Javier FERRER DUFOL	Presidente	C.E.Z.C.E.Z. de Zaragoza
Sr. Javier RICO GAMBARTE	Presidente	Cámara de Comercio de Zaragoza
Sr. Jose Luis CALVO PALACIOS	Ponente	Catedrático de la Universidad de Zaragoza
Sr. Emilio MOLINERO DEL RÍO	Decano	Colegio de Arquitectos de Zaragoza
Sr. Jose Luis CEREZO LASTRADA	Decano	Colegio de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos de Zaragoza
Sr. Jose Manuel ASPAS	Director General de Política Interior y Administración Local	Diputación General de Aragón
Dna. Pilar Lou GRAVALOS	Secretaria Consejo de Ordenación del Territorio de Aragón	Diputación General de Aragón
D. Félix de los RÍOS BARBANY	Director General de Ordenación del Territorio y Urbanismo	Diputación General de Aragón
D. Pablo CALVO Y RUATA	Director del Area de Cooperación	Diputación Provincial de Zaragoza
Sr. Fausto COMENGE ORNAT	Director de Area de Obras Públicas y Transportes	Diputación Provincial de Zaragoza
Sra. Carmen CRESPO	Secretaria General	Diputación Provincial de Zaragoza
D. Fernando LABENA GALLIZO	Vicepresidente Tercero	Diputación Provincial de Zaragoza

METREX

The Network of European Metropolitan Regions and Areas

Sederunt — VII Meeting of the Network, Zaragoza, 22-24 October 1998



Participant Name	Title	Organisation
Ilmo. Sr. D. Javier LAMBÁN MONTAÑÉS	Presidente	Diputación Provincial de Zaragoza
Sr. Gonzalo LOPEZ PARDOS	Ingeniero Jefe del Servicio de Infraestructura Hidraulica	Diputación Provincial de Zaragoza
Sr. Javier NAVARRO	Arquitecto Jefe	Diputación Provincial de Zaragoza
Sra. M ^a Pilar SANTAF	Interventora	Diputación Provincial de Zaragoza
Sr. Félix ASÍN	Coordinator	Ebrópolis Zaragoza
Sr. Juan Manuel GARICANO	Jefe de Relaciones Públicas	Opel España de Zaragoza

METREX — Le Réseau des Régions et Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 2 DU CG — BUDGET DE LA CONFERENCE DE TURIN

(modifié après discussion à Saragosse afin d'être soumis à discussion par la Province de Turin)

INTRODUCTION

Lors de la réunion de Bruxelles, Mme Mercedes Bresso et M. Gianfranco Fiora nous ont présenté leurs propositions pour la Conférence de Turin. Le résultat des débats se trouve dans le compte-rendu.

Cette annexe détaille les décisions prises lors de la réunion de Saragosse. Cependant, la Province de Turin doit encore étudier et confirmer la possibilité de réalisation de ce projet.

COUTS DU LIEU POUR LA CONFERENCE 38.650

Les coûts inévitablement entraînés par le lieu de la conférence comprennent la location des installations/locaux de la Conférence Incontra, l'interprétariat et la restauration comme détaillés ci-dessous, en ECUs.

Location des lieux	6.200
Interprétariat	15.000
Restauration (160 délégués)	12.450
Présentation, exposition dans les lieux etc	5.000

MARKETING 12.500

Impression de la brochure et frais postaux (5 langues)	5.000
Travail de liaison et de relance téléphonique	7.500

FRAIS DE REALISATIONS ANNEXES 6.500

Frais de documentation, photocopies, badges, téléphone, poste, contingence etc.

FRAIS ENGENDRES PAR LA PARTICIPATION DES INTERVENANTS 5.000

Frais d'hôtel, de voyage et indemnisation des intervenants

COUTS DU SECRETARIAT ET DE L'INTERPRETARIAT (40.000)

En comptant sur 80 jours de Secrétariat et 20 jours d'Interprétariat financés par les souscriptions.

PROGRAMME D'ACTIVITES 20.000

COUT TOTAL DE LA CONFERENCE 82.650

Total pour raisons budgétaires comprenant une marge/battement de 10% 90.000

METREX — Le Réseau des Régions et Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 2 DU CG — BUDGET DE LA CONFERENCE DE TURIN

(modifié après discussion à Saragosse afin d'être soumis à discussion par la Province de Turin)

REVENUS **36.000**

Revenus des délégués en supposant une participation de 160 membres dont 80 pourraient entièrement payer 425 ECUs (soit 850.000 liras) ce qui inclut les frais de la Conférence (250 ECUs) et ceux du programme d'activités (175 ECUs). 34.000

Revenu journalier des délégués en comptant 20 délégués journaliers à 100ECUs. 2.000

Besoins en matière de co-financement/sponsorisation/subvention **54.000**

POSSIBILITES DE CO-FINANCEMENT ET DE SPONSORISATION

Pack d'accueil au dîner 15.000

Soirée Piccolo Regio 5.000

Brochure 5.000

Interprètes 15.000

Subvention/sponsorisation (Province, Commune, Region, intérêts commerciaux) 14.000

Sous-Total Co-financement/sponsorisation **54.000**

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 3 DU CG — LES COMMISSIONS METREX, LEUR PRESIDENCE ET ADHESION

Contexte

Lors de la Réunion du Comité de Gestion de Bruxelles, il a été décidé que le Réseau devrait développer un système de Commissions d'experts présentant tous les six mois un exposé documenté de leurs recherches. Le Secrétariat a cherché à clarifier les sujets que les Membres préféreraient aborder à l'aide d'un questionnaire à remplir et à renvoyer par télécopie. Cependant, comme cela a été mentionné à la Réunion de Saragosse, le résultat n'a pas été concluant.

Dans ces circonstances, il a été décidé que la ville d'accueil des prochaines Réunions aurait libre choix des sujets correspondant à ses propres préoccupations. Des Commissions pourraient alors être établies afin d'étudier les sujets proposés et présenter les résultats et les conclusions en temps que matière à débats pour le Réseau.

Propositions des Commissions METREX.

Période de travail

REUNION DE BOLOGNE

Nov. 98 à mars 99

- 1 Les stratégies des métropoles polycentriques.**
- 2 Les stratégies de protection du patrimoine urbain.**

REUNION D'HELSINKI

Avril 99 à sept. 99

- 3 Le développement des ports et aéroports et les stratégies de transport intégré.**
- 4 La répartition des pouvoirs dans la métropole.**

CONFERENCE DE TURIN

Oct. 99 à mars 2000

- 5 La qualité des aires métropolitaines pour le millénaire à venir.**

REUNION DE ROTTERDAM

Avril 2000 à sept 2000

- 6 Les villes équipées d'un service de train à grande vitesse et les Eurocorridors.**
- 7 L'exclusion sociale et la réhabilitation urbaine.**

Les différents formats de travail.

Il a été suggéré que les Présidents de Commissions lancent l'initiative en faisant circuler une synthèse de leurs idées sur les questions stratégiques à développer. Les intervenants pourraient alors faire parvenir au Président un courrier détaillant leurs connaissances et leur expérience en la matière. A partir des notes qu'il aura reçues, le Président pourra soit organiser une réunion-débat, soit proposer une synthèse des résultats et des conclusions afin

METREX — Le Réseau des Régions et des Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 3 DU CG — LES COMMISSIONS METREX, LEUR PRESIDENCE ET ADHESION

que ces points puissent être discutés par télécopie, e-mail ou encore par téléphone. Cependant, ce ne sont que des suggestions et les membres de chaque Commission développeront sans aucun doute la méthode de travail qui leur convient le mieux.

Le but est que les Commissions puissent tirer parti du savoir et de l'expérience des Membres, pour le bénéfice de l'ensemble du Réseau, sans devoir initier d'études ou de recherches particulières. Certains Membres ont montré un grand intérêt à adhérer à plus d'une seule Commission. Ceci est tout à fait possible à condition que le travail de l'une n'empiète sur celui de l'autre. Les Membres peuvent également fournir des documents spécifiques à des Commissions dont ils ne font pas partie.

Les aires et régions métropolitaines qui ont collaboré avec METREX par le passé, lors de Conférences ou de Réunions, pourront aussi être invitées à apporter leur contribution si nécessaire.

Le Secrétariat / service d'Interprétariat de METREX se tient à la disposition des Présidents de Commissions ou des Membres individuels afin d'offrir leur soutien.

PROPOSITION D'ADHESION DES COMMISSIONS METREX

REUNION DE BOLOGNE

Les stratégies des métropoles polycentriques (5+5).

Présidence : Emilie-Romagna.

Membres : Lisbonne, Lombardie, Alpes-Maritimes, Rotterdam (Randstadt).

Le West Midlands et le East Midlands du Royaume-Uni, MHAL, Lille et Duisburg (Ruhr) sont invités.

Les stratégies de protection du patrimoine urbain (5+4).

Présidence : Séville.

Membres : Lazio/Rome, Cracovie, Riga, Brno.

Florence, Prague, Köln, Edinbourg sont invités.

REUNION D'HELSINKI

Le développement des ports et aéroports et les stratégies de transport intégré (6+3).

Présidence : Helsinki/Uusimaa.

Membres : Rotterdam, Catalogne, Pays Basques, Athènes, Stockholm.

Hambourg, Copenhague, Oslo sont invités.

La répartition des pouvoirs dans la métropole (6+6).

Présidence : Budapest.

Membres : Saragosse, Glasgow, Thessalonique, Riga, Porto.

Vilnius, St Petersburg, Londres, Berlin, Toulouse, Zurich sont invités.

CONFERENCE DE TURIN

La qualité des aires métropolitaines dans le millénaire à venir (6+4).

Présidence : Turin.

Membres : Vénétie, Lombardie, München, Glasgow, Porto.

Francfort, Duisburg, Cardiff, Manchester sont invités.

REUNION DE ROTTERDAM

Les villes équipées d'un service de train à grande vitesse et les Eurocorridors (4+4).

Présidence : Rotterdam.

Membres : Catalogne, Saragosse, Séville, Alpes-Maritimes.

Noord-Holland/Amsterdam, Lille/Bruxelles, Lyon, Londres (Serplan /LPAC) sont invités.

L'exclusion sociale et la réhabilitation urbaine (6+3).

Présidence : Genova.

Membres : Lisbonne, Thessalonique, Lombardie, Glasgow, Turin

Naples, Liverpool, Wroclaw sont invités.

METREX — Le Réseau des Régions et Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 4 DU CG — LE ROLE DU TRESORIER DE METREX

Contexte

La section 8 des Statuts définit les dispositions pour la gestion financière du Réseau ainsi que les responsabilités du Trésorier. Durant la réunion de Saragosse, les Membres ont reconnu le fait que leur responsabilité ne pouvait s'étendre qu'à concurrence de leur cotisation.

Le Réseau ne se rencontre que tous les 6 mois et il est nécessaire que le Comité de Gestion prennent des engagements sur une période de deux ans afin de pouvoir prévoir un programme de développement des activités du Réseau et de Réunions conduisant à une Assemblée Générale et une Conférence biennale. Pour cette raison, la Réunion de Saragosse a permis de reconnaître qu'il serait opportun d'établir un système de budget sur deux ans afin que la gestion financière du Réseau soit effectuée de manière adéquate dans le respect de la loi. Il a également été décidé que tout Membre devrait donner un préavis d'un an à partir du début de chaque année fiscale, le 1er avril, pour présenter sa démission du Réseau. Le Trésorier aurait la responsabilité, avec le soutien du Secrétariat, de l'établissement d'un budget couvrant deux ans et de la production de comptes annuels.

Etant donné que le seul actif que le Réseau possède actuellement est constitué par les cotisations qu'il reçoit, ces dispositions donnent au Trésorier l'assurance qu'il est possible de s'engager et de contracter des dettes puisque de tels engagements et dettes pourront être couverts par les cotisations en temps utile. Par exemple, nous n'aurions pas pu prendre les engagements nécessaires pour la Conférence de Nice sans la garantie constituée par le revenu des cotisations de l'année suivante.

Le Rôle du Trésorier

Dans ce contexte, le rôle du Trésorier est de fournir des services liés au soutien financier du Réseau et de :

- 1 Préparer et présenter un état des comptes et le budget au Comité de Gestion
- 2 Suivre et contrôler les systèmes comptables (dont la facturation des cotisations)
- 3 Accorder des dispositions de contre-signature pour les dépenses.

Les systèmes comptables ont été établis par le cabinet comptable du Réseau, en la personne de M. John Brown David Law Ltd, dont le travail est payé en grande partie par le Conseil Municipal de Glasgow jusqu'à fin mars 1999. Le cabinet John Brown David Law Ltd produira un audit des comptes pour les trois années 1996/97/98/99 lors de la Réunion d'Helsinki. Ces systèmes comptables sont mis à la disposition du Trésorier.

Le financement de base (du Conseil Municipal de Glasgow et de l'Agence pour le Développement de Glasgow) ainsi que le revenu des cotisations est actuellement placé sur un compte à la Clydesdale Bank à Glasgow. M. le Secrétaire Général, avec la contre-signature du Président, peut au nom du Réseau autoriser des dépenses à hauteur de 7000 ECU. Selon les Statuts, le Trésorier a le pouvoir d'approuver les futures dispositions concernant les contre-signatures. Celles-ci devront être liées à des dépenses pratiques pour la logistique.

METREX — Le Réseau des Régions et Aires Métropolitaines d'Europe

ANNEXE 4 DU CG — LE ROLE DU TRESORIER DE METREX

M. le Secrétaire Général dispose d'une version informatisée du grand livre des revenus et dépenses qui a été établi avec la participation du cabinet John Brown David Law Ltd. A partir du grand livre, les rapports financiers sont réalisés pour les Réunions du Réseau ayant lieu tous les six mois, et les comptes annuels sont préparés et comparent le budget avec les dépenses effectuées. Il est de coutume que les comptes soient présentés lors de la Réunion d'automne. Le rôle du Trésorier est de contrôler et de suivre les processus décrits plus haut au nom des Membres. Le Trésorier participera également à la facturation des cotisations.

Il serait possible pour le Trésorier d'effectuer ces démarches avec une connexion informatique avec les systèmes comptables préparés par le cabinet John Brown David Law Ltd, et opérés par le Secrétaire Général.

Cashflow / Marge Brute d'Autofinancement

Comme il a été débattu à Saragosse, il existe un problème de cash-flow au début de chaque année fiscale, avant que les cotisations ne soient versées sur le compte de la Clydesdale Bank. Il a été suggéré que pour l'année 1999/2000, on demande aux Membres de verser un acompte remboursable de 1000 ECUs sur leur cotisation afin de permettre un cash-flow. Cette somme pourra être reversée si le Membre démissionne et ne sera pas dépensée dans le cadre du budget. Par conséquent, elle sera toujours disponible au début de chaque année fiscale ultérieure.

Un rôle fondamental pour le Trésorier est d'envoyer les Factures aux Membres le 1er avril pour règlement avant le 30 juin, avec le concours du Secrétariat et de faire le nécessaire pour assurer le cash-flow.